



Conseil économique et social

Distr. générale
23 janvier 2014
Français
Original : anglais

Commission de la population et du développement Quarante-septième session

7-11 avril 2014

Débat général consacré à l'expérience des pays
en matière de population : évaluation de l'état
de la mise en œuvre du Programme d'action
de la Conférence internationale sur la population
et le développement

Déclaration soumise par Population Action International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

14-21431X (F)



Merçi de recycler 



Déclaration

Programme inachevé : raisons pour lesquelles la santé en matière de sexualité et de procréation est essentielle à la réalisation du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et vitale pour une réussite plus large des programmes de développement

En 1994, au Caire, les dirigeants mondiaux ont adopté le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, exhortant tous les pays à offrir l'accès universel à la santé procréative d'ici à 2015. Une décennie plus tard, ils ont adopté une cible, à savoir offrir l'accès universel à la santé procréative d'ici à 2015, dans le cadre de l'objectif du Millénaire pour le développement n° 5. Depuis sa création en 1965, Population Action International soutient ces objectifs en militant pour que les femmes et les familles aient accès à la contraception afin d'améliorer leur santé, de réduire la pauvreté et de protéger l'environnement. Nous collaborons avec des responsables locaux et nationaux dans les pays en développement pour améliorer les programmes et les politiques de santé de la procréation. Nous montrons comment ces programmes sont essentiels pour les préoccupations mondiales, telles que la prévention du VIH, la lutte contre les effets de la dégradation de l'environnement et les changements climatiques, et le renforcement du développement et de la sécurité nationales. Vingt ans après la Conférence du Caire, nous nous réjouissons de pouvoir évaluer la situation de la mise en œuvre du Programme d'action et analyser les progrès et ce qu'il reste à accomplir.

La réalisation du Programme d'action et la cible de l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à offrir l'accès universel à la santé procréative d'ici à 2015 sont essentielles pour l'amélioration de la santé des femmes, ainsi que de la situation et des droits des femmes et des petites filles. Les investissements en faveur de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation, y compris l'accès à une contraception moderne, ont eu une incidence vraiment positive sur la qualité de vie des femmes et des petites filles. Ces investissements ont également permis d'améliorer la santé maternelle et de réduire la mortalité infantile. Au cours des deux dernières décennies, la mortalité maternelle a baissé de 47 %. Dans les régions où l'utilisation des contraceptifs et le nombre d'accouchements pratiqués par du personnel qualifié sont élevés, la mortalité maternelle a tendance à être plus réduite¹. L'espacement des naissances, rendu possible par la planification familiale, est essentiel à l'amélioration de la santé des enfants. Les enfants nés à des intervalles de trois à cinq ans ont 2,5 fois plus de chances de survie que ceux nés à deux ans d'intervalle.

Cependant, le Programme du Caire reste inachevé. Réduire les besoins non satisfaits en matière de planification familiale est l'un des objectifs du Programme d'action qui est loin d'être atteint. Aujourd'hui, 222 millions de femmes souhaitent retarder leur grossesse ou l'éviter et n'utilisent pas de méthode de contraception

¹ *Rapport 2013 sur les objectifs du Millénaire pour le développement* (Nations Unies, New-York, 2013). Disponible à l'adresse www.un.org/millenniumgoals/pdf/report-2013/mdg-report-2013-english.pdf.

moderne². Des millions d'autres n'ont pas les informations élémentaires dont elles ont besoin pour faire des choix en connaissance de cause concernant leur santé sexuelle et procréative. La fourniture de services et d'informations aux femmes des pays en développement dont les besoins en méthodes de contraception modernes ne sont pas satisfaits permettrait d'éviter 54 millions de grossesses non désirées². Les États Membres sont obligés de travailler progressivement pour atteindre la pleine réalisation des droits en matière de sexualité et de procréation, afin de s'assurer que chaque grossesse est désirée.

À mesure que se rapproche 2015, année visée par la Conférence internationale sur la population et le développement et par les objectifs du Millénaire pour le développement, nous devons impérativement reconnaître que la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, y compris la planification familiale, sont pour le développement. Plus particulièrement, nous faisons les recommandations suivantes :

- Dans le cadre défini pour l'après 2015, les États Membres des Nations Unies ajoutent un objectif distinct sur la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation. Cet objectif distinct, outre qu'il prendra en compte dans le cadre la santé en matière de sexualité et de procréation, permettra de faire des progrès dans d'autres domaines du développement, et devra donc être mis en évidence dans le processus d'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. L'offre d'un accès universel à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation, y compris à la planification familiale, est essentielle à la réalisation d'un ensemble ambitieux d'objectifs dans un programme de développement pour l'après 2015;
- Les gouvernements augmentent la part du budget qu'ils consacrent aux services et les moyens de planification familiale, et s'assurent que ces fonds sont décaissés en temps utile. Les gouvernements qui n'ont pas encore créé de lignes budgétaires pour les programmes de planification familiale et/ou les contraceptifs devraient le faire, afin de renforcer la transparence et de favoriser la responsabilisation. Les gouvernements sont les principaux titulaires de devoirs responsables de la satisfaction des besoins en matière de santé sexuelle et procréative de leurs citoyens; il est temps qu'ils assument mieux ce rôle;
- Les donateurs honorent les engagements qu'ils ont pris et soutiennent les efforts des gouvernements visant à atteindre les objectifs du Programme d'action, en faisant particulièrement attention à réduire les besoins non satisfaits en matière de planification familiale. La communauté internationale doit faire en sorte que la coopération et l'aide internationales soient plus prévisibles et mieux alignées sur les priorités nationales, et acheminer l'aide aux pays destinataires en utilisant des moyens qui renforcent les systèmes de santé nationaux.

Les prochains mois sont critiques pour les États Membres des Nations Unies. L'examen du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et l'élaboration du programme de développement pour l'après 2015 offrent une occasion unique d'étendre et d'améliorer les services qui ont une

² Susheela Singh et Jacqueline E. Darroch, « Une vue d'ensemble : coûts et avantages des services de contraception – Évaluations pour 2012 » (Guttman Institute et Fonds des Nations Unies pour la population, New-York, juin 2012). Disponible à l'adresse www.guttmacher.org/pubs/AIU-2012-estimates.pdf.

grande incidence sur la vie de tous les citoyens. Il est important de s'appuyer sur les réussites des deux dernières décennies et de chercher des moyens innovants d'atteindre les objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et les objectifs du Millénaire pour le développement qui ne l'ont pas encore été. L'offre d'un accès universel à la santé procréative et aux services et moyens de planification familiale, avec des financements adéquats et l'instauration d'un cadre d'application favorable, est fondamentale pour réaliser le Programme d'action et les objectifs, et l'examen du Programme d'action doit lui donner la priorité.
